





Réunion de dialogue social du 23 janvier 2019 en présence du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale



En préambule, le Directeur Général (DG) et le Major Général (MG) présentent leurs vœux à l'assemblée. Le DG souhaite un échange plus libre avec les organisations syndicales en dehors des réunions formelles en fixant deux rendez-vous par an. Le **SNPC/FO** est favorable à cette proposition car, en dehors des bilatérales ou des groupes de travail, ce genre de rencontre permet de saisir directement le DG sur différents sujets.

Le DG a souligné l'implication et l'engagement au quotidien des personnels civils dans leurs missions de soutien au profit de la gendarmerie. Il a remercié tout particulièrement les agents très impliqués et opérationnels dans la crise des gilets jaunes et selon ses propres mots : « les personnels civils sont parfois plus gendarmes que les gendarmes » !

Intervention de SNPC/FO/Gendarmerie :



Le **SNPC/FO** remercie le DG pour ces propos à l'égard de notre composante. Le **SNPC/FO** souhaite revenir un instant sur les élections professionnelles. Il souligne la forte participation (67,80 %) et la qualité du vote électronique.

Le SNPC/FO indique que, dans un contexte économique compliqué, il est fortement attaché à l'égalité entre les périmètres du ministère de l'Intérieur. Or il fait, trop souvent le constat, d'une iniquité permanente. Le SNPC/FO prend pour exemple la prime exceptionnelle de 200€ versée sur la paye du mois de février aux agents des préfectures fortement sollicités lors des derniers événements de trouble à l'ordre public. Le SNPC/FO avait déjà interpellé la DGGN au mois de décembre à ce sujet en indiquant qu'en gendarmerie, aussi, des personnels avaient été fortement sollicités

(http://fogendarmerie.fr/data/documents/ACTU/Divers/Tract CIA complément 2018 12 21.pdf).

La DGGN reconnaît l'implication de nos collègues et la légitimité de notre demande. Une étude pour l'attribution d'une prime identique est en cours avec la DRH-MININT. Le **SNPC/FO** rappelle également l'implication et la non-reconnaissance des personnels civils sur les événements de Notre Dame des Landes. Il indique qu'il ne peut pas y avoir d'opérationnel sans soutien et que, quand on donne aux militaires, il faudrait aussi penser aux personnels civils... Sur ce dernier point, notre demande sera également étudiée. A suivre!

Toujours dans un souci d'équité, **SNPC/FO** a demandé qu'une étude sérieuse soit faite sur le dispositif d'aide à la restauration, mis en place par le biais de l'action sociale des préfectures, pour les personnels de la gendarmerie n'ayant pas accès à un restaurant administratif au moment de la pause déjeuner. En effet, il apparaît que de nombreux agents notamment en poste au sein des GGD ne soient pas informés de ce dispositif. Les agents concernés seraient également pris en compte pour l'arbre de Noël des préfectures.

Le **SNPC/FO** souligne le manque de reconnaissance pour les agents de catégories C et B positionnés sur des emplois sousdimensionnés. Le **SNPC/FO** demande la mise en place d'un examen professionnel interne de C en B et de B en A à l'instar de ce qui a été fait sur le périmètre des préfectures avec PPNG. Le **SNPC/FO** rappelle que de nombreux collègues occupent des postes à fortes responsabilités sans réelle reconnaissance (ex : rédacteurs marchés, AI , BBA , RH...). Le **SNPC/FO** indique que, même si actuellement l'examen professionnel dans le cadre de PPNG est ouvert à tous, 95 % des agents reçus sont des personnels de préfectures... cherchez l'erreur! Le **SNPC/FO** demande que dans le cadre de la politique de substitution, la DGGN soit attentive au calibrage des postes.

Le **SNPC/FO** a interpellé le DG sur la situation des personnels bénéficiant, dans le cadre de l'avancement, d'un changement de corps auxquels une mobilité fonctionnelle voire géographique est systématiquement imposée. Le **SNPC/FO** s'oppose fermement à la mobilité géographique en indiquant que cela concerne une quinzaine d'agents par an et que des solutions peuvent et doivent être trouvées en interne. Pour ce qui est de la mobilité fonctionnelle, très souvent, les agents occupent déjà la fonction...!

Il est dans l'intérêt des services et de la gendarmerie de garder les collègues sur place si c'est leur choix. Le DG a validé le fait que les agents occupant un poste sous-dimensionné pourraient bénéficier d'un traitement particulier. En tous les cas, il n'y aura pas de pas de mobilité forcée.

Le **SNPC/FO** dénonce le fait que la DRH du SGAMI Ouest, dans le cadre de l'avancement, fasse systématiquement signer aux agents l'engagement à mobilité en cas de changement de catégorie. Cette pratique n'étant pas réglementaire, il demande que cela cesse.

Dans la mesure où des logements restent vacants au sein des casernes, le **SNPC/FO** demande une étude sur la possibilité que les personnels civils puissent être logés au même titre que les CSTAGN.

Problème du SGAMI Île de France, le **SNPC/FO** dénonce les conditions dans lesquelles les personnels sont gérés (retards considérables sur les avancements, échelons...). Il souhaiterait que la gendarmerie récupère la gestion de ses agents afin de leur assurer un bien meilleur suivi.

Le SNPC/FO a évoqué la mauvaise qualité des formations proposées aux adjoints techniques de la gendarmerie. Le SNPC/FO constate que 90% du budget alloué au perfectionnement des agents sert a financer les habilitations (CACES, électrique...). Les 10% restant sont utilisés pour des formations par défaut qui ne sont pas en adéquation avec les métiers exercés par nos techniciens. Le SNPC/FO a demandé la création d'un groupe de travail pour le premier trimestre 2019 afin que soit étudiée la possibilité de création d'une enveloppe budgétaire propre aux habilitations, à la formation et que celle-ci soit abondée. Le SNPC/FO demande que soit proposé aux agents un catalogue de formations spécifiques à leurs besoins.

Réponse du DG :

Le DG a bien pris en compte l'ensemble de nos questions. Certaines pourront être traitées en interne et d'autres demandent une expertise. Il s'engage à ce qu'une lettre de saisine soit adressée à la DRH et au cabinet du ministre pour faire remonter tous les points qui n'aboutissent pas ou pour lesquels la DGGN n'a jamais de retour.

Force de proposition lors de ce dialogue social, le SNPC/FO/gendarmerie continuera à défendre vos intérêts pour toujours mieux valoriser la reconnaissance de votre investissement!

Le SNPC/FO/Gendarmerie sur les réseaux sociaux :



www.facebook.com/snpcfo.gendarmerie

Et notre site internet www.fogendarmerie.fr/

twitter.com/fogendarmerie